

# Dois-je remplir le document de reprise des énergies pour mon ancienne adresse ?

## Notre réponse

### Oui.

Vous devez remplir le document de reprise des énergies avec le nouvel occupant de votre logement, ou avec votre propriétaire si le nouveau locataire est absent.

Attention ! Le document de reprise des énergies doit être complété **deux fois**. Il y a ainsi :

- un exemplaire pour le nouvel occupant ou pour le propriétaire,
- un exemplaire pour vous.

Ensuite, vous devez envoyer le document de reprise des énergies complété à votre fournisseur d'énergie. Celui-ci établira alors votre facture de clôture.

**Conservez** bien une copie de **votre exemplaire du document de reprise des énergies**. Il peut servir de preuve de relevé des index en cas de déménagement problématique. Il vous permet également de vérifier les montants de la facture de clôture de votre ancien logement.

*Vous trouverez le document de reprise des énergies dans l'onglet documents utiles.*

## Références légales

- Nouvel Accord – le consommateur dans le marché libre de l'électricité et du gaz (2018)

## Documents type

Formulaire: Demande de reprise des énergies - CWAPE

Formulaire: Demande de reprises des énergies - détenteurs de panneaux photovoltaïques -CWAPE

Schéma récapitulatif: je déménage - check-list des démarches à effectuer pour mon contrat d'énergie

Date de mise à jour: Jeudi 06/01/22